

78 430 111 100 – APE 651 A – Siège social : 5 rue Roland Barthes 75598 Paris cedex 12 – Tél. : 33+1 53 44 41 41 – Fax : 33+1 43 47 51 34 ste expresse

Établissement public – Dotation 10 000 000 € - SIRET

www.ieom.fr

Le financement bancaire des entreprises en Polynésie française

Synthèse

D'après le fichier des entreprises cotées par l'IEOM, le financement bancaire représente 18% des ressources totales des entreprises polynésiennes. Les modalités d'investissement en loi Girardin, non prises en compte dans ce calcul, viennent cependant perturber la mesure de la part des banques locales dans le financement des entreprises.

Sur la période 2003-2007, l'encours des crédits aux entreprises polynésiennes (175 milliards de F CFP en juin 2007) a ralenti, notamment en raison d'un moindre recours aux crédits d'équipement dont la part dans l'encours total des entreprises est passée de 37% à 31%, et ce au profit des crédits de trésorerie (35 % à 39 %). Ce phénomène touche aussi bien les sociétés non financières que les entreprises individuelles.

Par secteur cette fois, on note la progression de l'encours des crédits aux services marchands et la diminution des crédits au secteur primaire et à l'industrie agro-alimentaire.

Le ralentissement de l'économie polynésienne depuis 2004 ne s'est pas traduit par une envolée du taux de créances douteuses brutes, même si l'on note une légère tendance à la hausse.

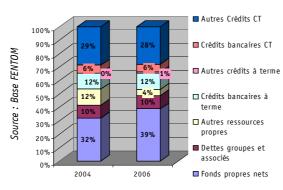
La part des banques dans le financement des entreprises

Le financement bancaire ne représente que 18% des ressources financières totales des entreprises polynésiennes telles qu'elles apparaissent dans le bilan agrégé des entreprises polynésiennes présentes dans la base FENTOM de l'IEOM (voir encadré méthodologique ci-dessous). En effet, les entreprises financent également leur activité par d'autres moyens, particulier par des ressources (essentiellement fonds propres et dettes groupes et associés), à hauteur de 53%, et par d'autres types de crédits pour 29%, comme les crédits fournisseurs ou des dettes fiscales et sociales.

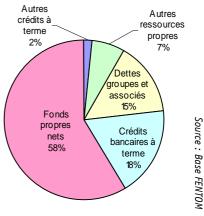
C'est également cette proportion de financement bancaire que l'on retrouve dans les ressources stables (composée à 80 % de ressources propres) et dans les ressources à court terme à travers les crédits de trésorerie ou les comptes ordinaires débiteurs (cf. graphiques à droite). La part des dettes fournisseurs et celle des « autres crédits » dans les ressources courtes représentant pour respectivement 44 % et 39 %.

La part des financement bancaires dans le passif total des banques entre 2004 et 2006 est restée relativement stable, que ce soit dans les « ressources courtes » ou dans les « ressources longues ».

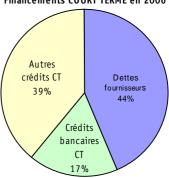
Composition du passif des entreprises polynésiennes



Financements LONG TERME en 2006



Financements COURT TERME en 2006





☐ L'échantillon d'entreprises extrait de la base FENTOM de l'IEOM

La structure de financement des entreprises a été estimée par de gestion ont été dégagés pour trois exercices consécutifs (2004, les) pour lesquelles un bilan agrégé et des soldes intermédiaires dans le cadre de la « Loi Girardin » de défiscalisation.

l'intermédiaire de la base FENTOM de l'IEOM qui recueille 2005 et 2006). Le passif des entreprises a été considéré comme l'ensemble des données comptables des entreprises cotées par l'ensemble des ressources dont elles disposent pour s'équiper et l'institut. Cet échantillon est composé de 718 entreprises de pour fonctionner. Ce montant est toutefois sous-estimé puisque le toutes tailles (sociétés non financières et entreprises individuel- bilan ne fait pas apparaître le financement d'équipements loués

Nature et évolution du financement bancaire des entreprises depuis 2002

Au 31 décembre 2006, l'activité bancaire locale se concentrait autour de trois banques (la SOCREDO, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) et de trois sociétés financières (OFINA, SOGELEASE BDP et OCEOR LEASE TAHITI).

En outre, au moins sept établissements de crédit situés hors de la zone d'émission de l'IEOM interviennent également sur la place. Ces derniers financent 18 % des crédits aux entreprises.

Depuis mai 2006, l'application plus stricte des textes réglementaires chez un établissement a conduit à un reclassement entre les crédits de trésorerie et les comptes ordinaires débiteurs, c'est pourquoi la période « mars 2002 à mars 2006 » a parfois été préférée pour commenter les évolutions qui apparaissent dans les graphiques ci-

A) Ralentissement de l'encours total depuis 2006

En 4 ans, l'encours des crédits aux entreprises est passé de 136 milliards à 175 milliards, soit une croissance de +29%, contre +38% pour l'encours des crédits aux particuliers. La part de l'encours des crédits aux entreprises (37% à 36%) dans l'encours total des banques s'est ainsi contractée entre 2003 et 2007, notamment au profit de celle des crédits aux particuliers aux particuliers (46% à 49%).

La croissance de l'encours de crédit aux entreprises s'est fortement ralentit durant l'année 2004 jusqu'à septembre 2005. Elle est passée d'une fourchette de 8 à 12% en 2003 à des taux annuels compris entre 2 et 8% en 2004 et 2005. Puis un mouvement d'accélération a été observé en 2006 grâce notamment aux crédits de trésorerie. Depuis la fin de l'année 2006, les entreprises polynésiennes ont ralenti leur endettement auprès des banques.



L'encours des crédits aux entreprises : répartition par type de crédit et par

type d'entreprise				
En milliards de F CFP	juin-03	juin-05	juin-07	Part dans le total
Créances commerciales	3,7	3,2	4,1	2%
Crédits de trésorerie	32,3	38,7	37,7	22%
Crédits d'équipement	50,4	53,2	54,0	31%
Crédits à l'habitat	10,4	16,1	19,2	11%
Comptes ordinaires débiteurs	15,2	14,9	30,5	17%
Autres crédits	21,0	26,1	25,6	15%
Créances douteuses nettes	3,1	2,7	3,9	2%

Total des crédits nets aux entrep.	136,2	154,9	175,1	100%
dont Sociétés non financières	115,9	132,6	151,6	87%
dont entreprises individuelles	20,3	22,3	23,5	13%

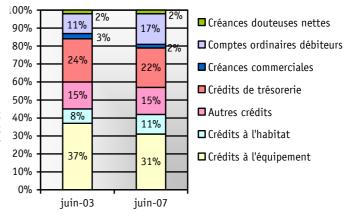
Crédits à l'économie	371 1	424.3	482 Q	100%
Crédits aux autres agents	65,4	70,8	73,2	15%
Crédits aux particuliers	169,5	198,6	234,6	49%
Crédits aux entreprises	136,2	154,9	175,1	36%
Crédits par agent				

B) Recul des crédits à l'équipement au profit des crédits de court terme

On constate que cette évolution structurelle découle des variations des différents types de crédits. En effet de juin 2003 à juin 2007, les plus fortes augmentations ont concerné les crédits de trésorerie et les comptes ordinaires débiteurs (+44 %, soit près de 21 milliards) et les crédits à l'habitat (+101 %, soit près de 15 milliards). A l'inverse, l'évolution des crédits à l'équipement (+7%) a été largement inférieure à l'augmentation du total des crédits aux entreprises sur la période (+29%).

Il apparaît, par ailleurs, que des cycles saisonniers se traduisent par une forte progression du financement des investissements pendant les deux derniers trimestres, et des découverts durant le dernier trimestre de chaque année.

Répartition des crédits aux entreprises par type de crédits

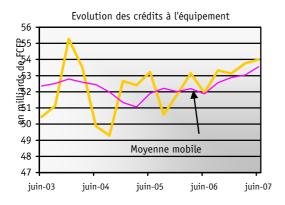


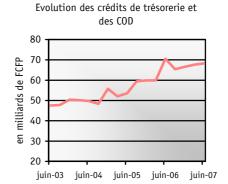


L'évolution des différentes catégories d'encours confirme le ralentissement économique à partir de l'année 2004¹.

D'un côté, manquant de visibilité sur le long terme, les entrepreneurs ont ralenti leurs investissements comme le montre le graphique ci-contre. L'encours des crédits d'équipement est en effet passé de + 3,4% en moyenne sur 2002/2003 à 0,5% sur 2004/2007.

De l'autre coté, confrontés à l'atonie de la demande, les entreprises ont peut être été incitées à consentir de meilleures facilités de paiements à leurs clients. Cela aurait eu pour effet de dégrader leur trésorerie notamment à partir du second semestre 2004.







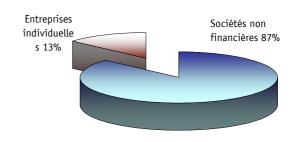
juin-04 juin-05 juin-06 juin-07

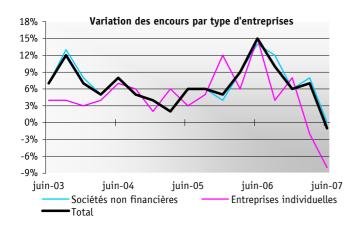
10

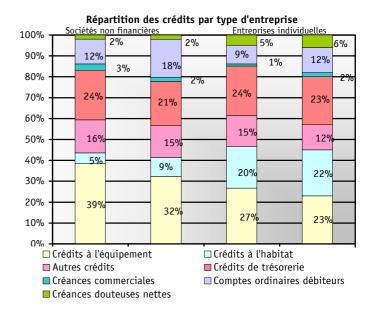
C) Les entreprises individuelles ont plus souffert du ralentissement économique que les sociétés non financières

En juin 2007, les crédits octroyés aux sociétés non financières représentaient 87% des crédits aux entreprises, contre 13 % pour les entreprises individuelles. La part de ces dernières s'est même contractée en 4 ans, puisqu'elle est passée de 15% à 13%.

En effet, le ralentissement économique enregistré depuis 2004 aurait plus affecté les petites structures que les grandes entreprises qui jouissent d'un pouvoir de marché plus confortable. Mais il est également possible que la diminution plus forte des crédits aux entreprises individuelles s'explique par une plus grande capacité d'ajustement et de réactivité. La progression des encours de crédits des entreprises individuelles a en effet été deux fois plus faible que celle des sociétés non financières (+16% contre +31%). L'encours des professionnels a même diminué en mars 2007 (-2%) et en juin 2007 (-8%). Il faut remonter à 2000 pour retrouver une telle tendance négative.







¹ Source: Rapport annuel de l'IEOM 2004, 2005 et2006



La part des crédits à l'équipement dans l'encours total, plus défiscalisation locale et métropolitaine ne sont pas étrangères à ce résultat, dans la mesure où elles ont pour effet de réduire la part des banques dans le financement des investissements, en particulier pour les SNF.

Dans un autre domaine, la mise en place du PAB (prêt à élevée pour les SNF que pour les entreprises individuelles, baisse dans l'aménagement bonifié) et du PHB (prêt à l'habitat bonifié)¹ ont les deux cas (-7% pour les SNF et -4% pour les EI). Les mesures de fortement poussé les ménages à contracter davantage de crédits à l'habitat pour leur logement. La part de ce type de crédit pour les entrepreneurs individuels a augmenté de 20% à 22%, et est devenue aussi importante que la part des crédits à l'investissement (23 %).

D) Progression de l'encours des crédits aux services marchands et diminution des crédits aux secteurs primaire et de l'industrie agro-alimentaire

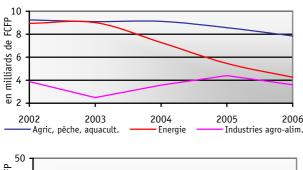
Les secteurs du commerce (21%), des activités de promotion et de location immobilières (20%) et de transport et communication (15%) englobent à eux seuls plus de la moitié de l'encours total (56%).

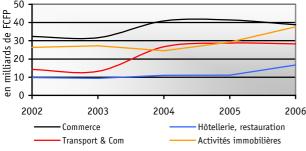
En terme de progression de leur encours de crédits, ce sont les secteurs de l'automobile (+ 101%), les transports et communications (+98%) et l'hôtellerie/restauration (+71%) qui figurent en tête de liste, notamment à partir de 2004.

A l'inverse, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et de l'énergie ont plutôt réduit leur endettement entre décembre 2002 et décembre 2006.

Répartition sectorielle des crédits aux entreprises (décembre 2006) Commerce 21% Activités immobilières Transport et communication Hôtellerie, restauration Services aux entreprises 6% Automobile Divers Construction Industrie Agri/élevage/pêche/aguaculture Energie Industries agro-alimentaires

Evolution de l'encours des crédits aux entreprises par secteur économique





Importance des secteurs économiques dans l'encours des crédits aux entreprises

		de 2002 à 2006	de l'encours en 2002	de l'encours en 2006
	Encours global	34%	100%	100%
Supérieure à l'évolution moyenne	Automobile	101%	4%	6%
	Transport	98%	10%	
	Hôtellerie, restauration	71%	7%	9%
	Activités immobilières	43%	19%	20%
upé. utic	Construction	41%		
Si	Industrie	38%		
9,]	Services aux entreprises	35%	6%	6%
ure à moyenne				
e à oyer	Divers	23%	7%	6%
i m	Commerce	20%	23%	21%
Inférieure lution moj	Industries agro-alimentaires	-7%	3%	2%
Inférie l'évolution	Agriculture, élevage, pêche, aquaculture	-15%	7%	4%
['éı	Production électrique	-52%	6%	2%

¹ Afin de relancer le secteur du BTP, le gouvernement a lancé en 2005 une mesure de soutien au logement par l'instauration d'un dispositif de Prêt à l'habitat bonifié (PHB) et de Prêt à l'aménagement bonifié (PAB) favorisant l'accession à la propriété des ménages. La prise en charge de la bonification est assurée par la Collectivité d'outre-mer.

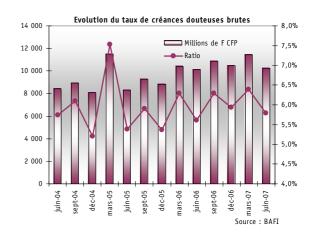


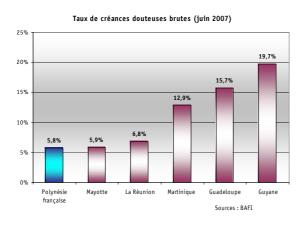
E) Légère augmentation de la part des créances brutes dans l'encours total

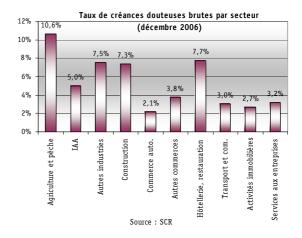
Le taux de créances douteuses (créances douteuses brutes sur total de l'encours des crédits) suit une courbe légèrement croissante depuis juin 2005. Mais le niveau atteint en juin 2007, 5,8 %, apparaît toujours relativement modeste comparé aux taux enregistrés dans d'autres collectivités françaises d'Outre-mer, même si ces derniers sont en baisse.

Deux groupes de secteurs économiques se distinguent de chaque coté de la moyenne polynésienne. D'un coté les industries agro-alimentaires (IAA), le commerce, les transports et communications, les activités immobilières et les services aux entreprises affichent des ratios de créances douteuses relativement faibles, compris entre 2 et 5 %.

De l'autre coté, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, les autres industries, la construction et la branche « hôtellerie et restauration » connaissent globalement plus de difficultés puisque la proportion de créances douteuses apparaît plus importante, entre 7 % et 11 %.







Lexique

- Les Sociétés non financières (SNF) recouvrent les entreprises privées ou publiques ayant la forme juridique de sociétés, y compris les sociétés de fait, de personnes ou de capitaux, dont la fonction économique principale est la production de biens ou la prestation de services non financiers.
- L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui décide d'affecter une partie de son patrimoine à l'exercice d'une activité professionnelle (production de biens et services non financiers). L'entreprise n'a donc aucun statut juridique et par conséquent aucune personnalité morale.
- Les crédits à l'équipement sont octroyés à moyen et à long terme aux entreprises. Ils servent généralement au financement de biens d'investissement tels que des machines, des immeubles d'exploitation, etc.
- Crédits à l'habitat: ils sont destinés à financer l'acquisition d'un logement, d'un terrain ou des travaux de rénovation ou d'aménagement.
- Les créances commerciales et les crédits de trésorerie sont des crédits d'exploitation. Ils ont pour objet de financer à court terme un fonds de roulement, c'est-à-dire de combler la période qui s'écoule entre la facturation et la réception des revenus issus de la vente de marchandises ou de la fourniture de prestations.
- Les comptes ordinaires débiteurs sont les découverts de compte.
- Les autres crédits: catégorie permettant aux établissements bancaires de classer certains types de crédits qui ne correspondent à aucune autre catégorie.

